



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 115308

Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant auprès de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement aux propositions de la mission commune d'information sur le bilan et les perspectives d'avenir des politiques envers les quartiers en difficulté depuis une quinzaine d'années dont le rapport a été rendu public fin octobre 2006, lui demande les perspectives de son action à l'égard de la proposition tendant à lancer des appels à projet dans les quartiers en difficulté afin de faire émerger des pôles de développement économique et d'accroître la prise en compte du développement économique dans les projets de rénovation urbaine. - Question transmise à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité.

Texte de la réponse

Le changement durable d'un quartier et l'amélioration de son attractivité passent par une redynamisation économique, ce que le rapport du sénateur a parfaitement mis en exergue. Au niveau national, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) et ses partenaires se sont engagés, d'une part, à porter une attention toute particulière au volet économique des projets de rénovation urbaine dans le cadre du suivi des projets déjà engagés ; d'autre part, à examiner avec intérêt les avenants aux conventions de rénovation urbaine sur des opérations de développement économique et d'emploi. Les projets de rénovation urbaine constituent ainsi le cadre privilégié pour favoriser au niveau local la création de locaux d'activité dans les quartiers, et renforcer la présence de structures d'appui et d'accompagnement à la création d'activité. La conjugaison de ces efforts doit contribuer à susciter des pôles de développement économique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en plus de ceux d'ores et déjà existants dans les 100 territoires bénéficiaires du dispositif des zones franches urbaines.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115308

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 40

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4450